

monde : il n'avait d'enthousiasme, de verve, de patience que pour elle. — Sainte et vivifiante passion, élément de tout patriotisme, principe de toute vertu civique ! — Tous les concitoyens de M. Mermet se plaisent à lui rendre cette justice, c'est que la ville de Vienne n'eut pas d'enfant qui ait entouré sa mère avec plus de soins intelligents et de tendresse, et qu'il sacrifia souvent son repos, ses pacifiques études et ses affaires particulières à son pays.

Etranger à la cité viennoise, n'ayant pas eu de relations personnelles avec M. Mermet, avant 1831, il ne m'appartient pas de le juger comme administrateur : je sais seulement que, simple chef de bureau de la Sous-Préfecture, en des temps difficiles, à des époques d'anarchie, de réquisitions forcées et d'invasion, sous-préfet intérimaire, avocat, membre de la chambre des Représentants, pendant les Cent-jours, greffier du tribunal de commerce, conseiller municipal et d'arrondissement, administrateur des hospices et du bureau de bienfaisance, maire de Vienne durant un court espace de temps, il s'éleva, dans l'acquittement du devoir, au-dessus de la hauteur commune, et déploya souvent une habileté, un tact, une résolution, une prudence, une portée d'esprit et une raison dignes des caractères antiques au milieu desquels il vivait dans son cabinet, par ses études. A une grande rectitude d'idées, à des connaissances variées, M. Mermet unissait un certain absolutisme de volonté qui donna quelques prétextes à sa jalousie, mais ne la justifia jamais, car ce n'étaient pas ses opinions qu'il voulait faire prévaloir, mais bien la justice, le droit, les intérêts réels de son pays. Dieu lui avait accordé deux remarquables aptitudes, celle des affaires administratives et celle de l'archéologie antique : il aimait prodigieusement le maniement des unes, y apportait beaucoup de maturité, de dextérité et de prévoyance ; il avait un goût prononcé pour l'autre. — Ajoutons que s'il se croyait fermement indispensable aux destinées